

Morne-à-l'Eau

Guadeloupe

(17 700 habitants, 6 460 ha, catégorie « petites villes »)

Éléments de contexte sur la collectivité

La commune de Morne-à-l'Eau est située à l'ouest de Grande-Terre. Sur les 6 500 ha de surface de la commune, 2 000 ha sont occupés par des espaces humides des petites Antilles avec une mangrove, une forêt marécageuse et des prairies humides. Ces espaces sont reconnus à l'échelon national et international car ils font partie de la réserve de biosphère et la zone RAMSAR. Parallèlement, 2 800 ha du territoire appartiennent aux « Grands Fonds » autre espace remarquable qui en fait la plus grande ZNIEFF de Guadeloupe. La commune est aussi concernée par l'espace du Parc National de la Guadeloupe (îlets).

La commune est aussi un carrefour routier, passage obligé pour les habitants du nord Grande-Terre (30 000 véhicules/jour).

Au niveau économique, la section de Vieux-Bourg vit beaucoup de la pêche et des activités aquatiques alors que dans les terres et dans les Grands Fonds, la culture de la canne, l'élevage et les cultures vivrières sont importantes. En effet, la surface agricole représente 3 551 ha, soit la moitié du territoire.

La surface urbaine représente 25% du territoire dont 18% de logement social et 18% de logement collectif. Sur les 20 dernières années la démographie de la ville a été relativement stable de 17 136 habitants en 1999 à près de 17 400 habitants en 2017. Les opérations de logements

apparaissent en périphérie, notamment dans l'Est du bourg. Le ralentissement de la diffusion urbaine du bourg est dû à un développement extra-périphérique détaché de l'unité centre moins "attractive". Des secteurs plus éloignés comme les Grands-Fonds, Espérance et Bosrédon subissent alors une accélération du rythme de constructions individuelles contribuant depuis une vingtaine d'années à un étalement urbain préjudiciable à la biodiversité. L'infléchissement du rythme d'urbanisation en périphérie du centre-bourg se confirme au début des années 2010. Le Sud-Est de la zone affiche un développement plus dynamique autour des secteurs d'Espérance.



Figure 1 / Morne-à-l'Eau situé sur la carte de l'archipel de la Guadeloupe ©Wikipedia



Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité

Morne-à-l'Eau est un territoire rural avec une grande richesse en termes de patrimoine et de biodiversité (milieux et ressources). La ville dispose en outre d'une nappe souterraine lui permettant d'être autonome en eau potable. Consciente de son potentiel comme des dégradations de son territoire, elle souhaite orienter sa politique vers une gestion durable et écologique des espaces.

Le projet politique a très largement intégré cette approche de la biodiversité comme enjeux et leviers de développement du territoire. Cela s'est traduit en 2010 par la création d'une Direction du Développement Durable avec une équipe de gestion des espaces naturels de la ville. En 2011, la ville a lancé son programme stratégique d'éco-développement avec notamment des actions relatives à la valorisation des espaces naturels. En 2012, elle s'est engagée dans l'élaboration de son Agenda 21, reconnu en 2015. En 2015, la ville a lancé l'élaboration du 1^{er} Ecoquartier de Guadeloupe au travers d'une AEU¹. Ce projet, qui ambitionne de transformer le centre historique en écoquartier intégré sur près de 50 ha, laisse une place très importante à la nature en ville.

Approuvé en janvier 2018, le nouveau PLU de la ville de Morne-à-l'Eau affiche comme première ambition la préservation et valorisation des espaces naturels et agricoles. Ainsi, 80% de la surface est situé en zones N et A (contre 72% dans le POS). Suite à l'étude concernant la trame verte et bleue en 2013, se retrouvent dans le document, différents zonages indicés (Nrur pour d'anciennes zones A qui restent compatibles avec des

pratiques agricoles – Nm pour les mornes boisées, parfois aussi classées en EBC – Ap pour un projet de Zone agricole protégée interdisant toute construction et pour la protection de la nappe phréatique) ; cinq périmètres de protection de captage, un classement des berges hors constructibilité et une OAP sectorielle sur le maintien des boisements ont aussi été réalisés.

En termes de gestion, la ville investit largement la question de la connaissance de la biodiversité en finançant inventaires, études, analyses et thèses en lien avec des partenaires. Elle souhaite arrêter tout usage de pesticides sur l'espace public (usage sporadique aujourd'hui sur le cimetière, avec acquisition prévue d'un désherbeur thermique).

Plus largement, la ville de Morne à l'Eau a été reconnue à plusieurs reprises pour ses engagements en faveur du développement durable : Prix Outremer durable en 2014, lauréate de l'appel à projet Territoires à énergie positive pour la croissance verte en 2016, Trophée EcoActions en 2017.



Figure 2 / Ecoquartier Coeur de Grippon
©VILLEDEMORNEAL'EAU

¹ Approche environnementale de l'urbanisme



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : DEMARCHES DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ** » ET EN LIEN AVEC LE THEME 2018 « CONCEPTION ET GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE »

Conception et gestion de l'air d'accueil écologique de la plage verte de Babin

Extrait du dossier fourni par la collectivité

« Le projet a pour objectif de transformer la plage verte de Babin afin de la rendre plus accessible et valorisable. Commencé en juillet 2013, il se terminera en mars 2019.

Le but est de :

- Maîtriser la circulation en limitant l'accès et la circulation des véhicules à l'intérieur du site pour réduire les nuisances et les risques de pollution ;
- Optimiser le stationnement en l'organisant mieux pour répondre aux besoins en stationnement dû à une forte fréquentation tout en préservant la qualité écologique du littoral ;
- Améliorer l'accueil en garantissant la sécurité des visiteurs de la plage en donnant de meilleures informations ;
- Préserver et gérer le site en valorisant son identité et en mettant en place le plan de gestion écologique du site avec les gardes du littoral de la ville ;
- Concerter et informer en améliorant la signalétique sur le site pour sensibiliser et informer le public sur la réglementation et les spécificités des lieux.

Pour répondre à ces défis, plusieurs actions ont été mises en place :

La circulation

Suppression de la voie principale bitumée de circulation qui traversait le site et le divisait en deux. L'accès est fermé par des blocs de roche et une chaîne pour le passage des éleveurs.

Le stationnement

Création d'une première aire naturelle et perméable de stationnement de 40 places à l'entrée du site et à destination principalement des baigneurs. Une seconde aire naturelle de stationnement de 30 places a été créée au niveau de la prairie et à proximité des équipements d'accueil pour le public venant pique-niquer.

Accueil

Installation de nouveaux carquets et tables-bancs s'intégrant au paysage disposés pour répondre aux besoins et remplacer les carquets défectueux ; installation de nouvelles places-à-feu pour maintenir les feux en des points précis ; réalisation d'un caillebotis facilitant le passage d'une aire à l'autre ; repositionnement des poubelles.

Le milieu et la gestion

Décompactage des zones remblayées et de celles où le substrat avait été tassé par la circulation des véhicules ; élagage des arbres représentant un danger pour les usagers ; remplacement d'une partie des jeunes cocotiers situés le long de la berge par des essences plus adaptées (Catalpa, raisin bord de mer...) ; réimplantation de la mangrove (palétuviers rouges) pour lutter contre l'érosion. 5 jours / semaine, l'agent du littoral procède au nettoyage du site et au management environnemental, dont la réalisation de visites du site.

L'information et la concertation

Déplacement des panneaux à proximité des aires de stationnement pour les rendre visibles de tous ; transformation de l'ancienne dalle de béton située à l'entrée du site en un point d'exercice, à la demande des usagers ; organisation de réunions



avec les usagers et mise en place d'un règlement d'utilisation du site notamment pour les groupes et les manifestations.

Aujourd'hui, le site est plus attractif et les retours de l'ensemble des usagers sont très favorables. Depuis la conception et le mode de gestion mis en œuvre, on observe un redémarrage de la végétation et une accentuation de la fréquentation du site par de nombreux oiseaux, en particulier grâce à la disparition de la voiture sur une grande partie du site.

Les arbres se développent mieux en raison d'une moindre pression des véhicules sur les racines et du travail de décompactage réalisés. Pour ces mêmes raisons, les populations de crabes ont fortement augmenté.

La fréquentation humaine a aussi augmenté mais paradoxalement l'impact sur le site est moindre car la gestion est plus régulière et surtout plus aisée en raison d'aménagement bien pensé et partagé. Le site est maintenant largement accessible aux personnes à mobilité réduite.

La concertation a généré une prise de conscience et une acceptation plus forte du volet naturel

Complément des évaluateurs

La plage de Babin est propriété du Conservatoire du Littoral qui a financé les travaux de réhabilitation et co-construit le projet avec la commune. Morne à l'Eau a deux conventions sur ce site : une avec le Conservatoire du Littoral pour l'animation et la gestion du site, et une avec le Parc National pour l'accompagnement de la gestion.

Le garde du Littoral, agent de la ville, est responsable du suivi scientifique, de l'entretien, de l'animation et dispose d'un pouvoir de police (diplôme obtenu, en attente de validation

voire sauvage de cette plage, unique plage verte de Guadeloupe.

Le site de Babin est aujourd'hui cité en référence pour ses aménagements et sa quiétude, ce qui contribue à promouvoir le site et la démarche mise en œuvre.

Plusieurs activités valorisent mieux la biodiversité présente : randonnée, paddle, kayak, PMT... Une 2ème tranche d'aménagement est prévue pour le 1er trimestre 2019.

Ce projet est financé par l'Europe via le FEADER, le Département, le Conservatoire du Littoral et la commune de Morne-À-L'eau. »



Figure 3 / La plage verte de Babin © Gilles Lecuir

administrative). Sur ce site l'accent est mis sur l'éducation à l'environnement, avec des scolaires mais aussi par exemple avec des personnes malvoyantes pour travailler sur le toucher.

Le site étant un espace naturel remarquable, son réaménagement a été pensé avec des structures légères et réversibles, et l'aménagement est prévu pour évoluer avec l'écosystème. Les arbres en place ont été conservés. Une présence de *Typha domingensis* (plante indigène à fort pouvoir envahissant) ayant été repéré, son arrachage manuel et répété a porté ses fruits et l'a fait disparaître.

Un platelage en bois a été construit au travers de la mangrove située en lagune sur une partie du site, ce qui permet de se promener au travers de ce milieu par nature peu accessible.

Les guadeloupéens sont friands de crabe de terre, notamment à la période de Pâques. Des pièges à crabe sont donc parfois installés, et la ville contrôle leur conformité : si les pièges traditionnels en bois sont acceptés, toutes les autres méthodes de capture (filets par exemple) sont interdites. Pour aller plus loin, la ville de Morne à l'Eau applique sur ce site un suivi scientifique sur les crabes avec le Parc National. Trois relevés ont déjà eu lieu, sur des placettes de 6mx6m (avant et après Pâques, et en septembre). L'objectif est de mieux connaître la biologie du crabe pour définir ensuite par arrêté les périodes possibles de capture.

Enfin, la plage de Babin est réputée pour ses boues aux vertus soi-disant thérapeutiques dont les baigneurs s'enduisent avant de se laisser sécher au soleil un moment, puis de retourner à l'eau pour se rincer. La collectivité a donc fait réaliser par l'Université des Antilles une analyse de ces boues afin de s'assurer de leur innocuité pour la population. Les boues sont très fines (particules de 100 microns), et aucun polluant potentiel n'a été repéré (métaux lourds, résidus de pesticides, hydrocarbures et pathogènes humains). Si démontrer leurs vertus thérapeutiques est une autre affaire, elles ne présentent en tout cas pas de danger pour les usagers.



Figure 4. Parking et circulation déplacés en retrait de la plage © Micand Aurore, Plante & Cité



Figure 5. Le réaménagement et la gestion du site associent étroitement Conservatoire du Littoral, Parc national et commune. © Gilles Lecuir



Figure 6. Parking, nouveau carbet, trace de l'ancienne route goudronnée. © Gilles Lecuir



Figure 7. Platekage dans la mangrove. © Gilles Lecuir



Figure 9. Baigneurs s'enduisant de boue, plage de Babin. © Gilles Lecuir



Figure 8. Plantation de palétuviers pour lutter contre l'érosion. © Gilles Lecuir

**AUTRES ACTIONS DE DE PLANIFICATION OU D'AMENAGEMENT EN LIEN AVEC LE THEME DE L'ANNEE
« CONCEPTION ET GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE ».**

ÉcoQuartier Cœur de Grippon

Porté par la ville de Morne-à-l'Eau et suite à une démarche d'approche environnementale de l'urbanisme accompagnée par le CAUE de Guadeloupe, l'écoquartier Cœur de Grippon est une opération majeure de rénovation urbaine et densification du bâti dans les dents creuses. Avec comme objectif la lutte contre les changements climatiques, il intègre la création d'un parc, la plantation de 1 000 arbres d'alignements, la revalorisation des petites parcelles en

stationnement végétalisé perméables et la reconquête arborée des zones et prairies humides à préserver.

L'opération est prévue sur 10 ans, et doit se réaliser par petites touches, en fonction des opportunités foncières et financières. Elle a obtenu le label Ecoquartier niveau 1 (charte signée).

Programme de protection, d'aménagement et de mise en valeur du Canal des Rotours et de la plaine de Grippon

Domaine fluvial de l'Etat avec une emprise de 6 m, le Canal des Rotours est une œuvre humaine du XVIII^e-XIX^e siècle. Creusé à la main par des esclaves africains, il a rendu la plaine de Grippon cultivable (notamment pour la canne à sucre). D'une longueur de 5 km, il a une profondeur variant entre 1m et 2,5m. De la mer à l'intérieur des terres, les milieux sont variés, et fonction notamment de la quantité d'eau douce et d'eau salée (situées en couches superposées – eau salée en bas – tout au long du canal).

Pour mieux connaître cet héritage écologique et historique, la ville de Morne-à-l'Eau a cofinancé :

- un travail d'archives d'un historien ;
- des études sur l'hydraulique du canal ;
- une thèse sur les fonctionnalités de la mangrove (en partenariat avec l'Université des Antilles) ;
- une thèse sur la microbiologie du canal et de la mangrove (en partenariat avec l'Université des Antilles).

En 2012, Morne-à-l'Eau a été à l'initiative d'un programme de protection, ainsi que d'une demande de classement du Canal des Rotours et de la plaine de Grippon. La DEAL a relayé

l'initiative, qui a été validée par la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites le 7 février 2017. L'étude préalable est engagée (jusqu'à fin mars 2019), et doit aboutir au choix du périmètre à classer ou à inscrire, ainsi qu'aux orientations de gestion. L'aboutissement de l'ensemble de la procédure est attendu pour fin 2020. Cette protection juridique forte est aussi une reconnaissance nationale de la qualité du site. Elle permettrait à la fois de mieux encadrer les initiatives, de préserver l'ensemble du site, d'en assurer une gestion adaptée et de mettre en place une gouvernance participative.



Figure 13 / Mangrove dans le canal des Rotours
© Micand Aurore, Plante & Cité

Actions pour le développement de la filière agricole locale

La plaine de Grippon (2000 ha) est la zone de production agricole de Morne à l'Eau. Elle est drainée par de nombreux canaux dont le canal de Rotours. La plaine doit concilier des enjeux forts sur la protection de la ressource en eau (nappes souterraines), le développement de l'activité agricole et le développement urbain. En lien avec la TVB, la ville a co-financé avec le Conservatoire du Littoral un inventaire de biodiversité dans la

plaine en 2013, et classé 3 forages en aire de protection de captage. Le monde agricole s'est engagé sans problème dans une transition agricole (en cours sur la plaine : l'ouest de la plaine est en agriculture biologique, et l'est en agriculture conventionnelle).

La ville de Morne à l'Eau apporte un soutien financier et logistique à l'association



d'agriculteurs mornaliens AGRIMAL (25 agriculteurs). Cette association organise 2 marchés par an, dont un sur la valorisation des légumes anciens. Elle favorise le partage d'expériences et expérimente de nouvelles pratiques (lombricompost par exemple).

La commune approvisionne sa cuisine centrale (1 200 repas/jour) en partie avec des produits locaux (25%). Elle est confrontée à la difficulté des marchés publics qui ne favorisent pas la commande locale, et au manque de diversité et de quantité des productions locales (insuffisantes pour fournir la cantine). Elle agit aussi comme acteur de la sensibilisation des familles en organisant des événements autour du goût avec la Caisse des écoles.

Enfin, un atelier de transformation des produits agricoles de Nord Grande Terre, porté par la communauté d'agglomération, est en projet (permis de construire accordé, financements en cours de validation). La ville de Morne-à-l'Eau met à disposition le foncier pour ce projet.



Figure 12 / Plaine de Grippon vue depuis Laroche, point de vue lors de la concertation sur la trame verte et bleue. © Micand Aurore, Plante & Cité



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « **BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI** » ET EN LIEN AVEC LE THEME 2018 « CONCEPTION ET GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE »

Réintégration écologique et environnementale de l'ancienne décharge de Gédéon bambou

Extrait du dossier fourni par la collectivité

« Fermée depuis 2008, l'ancienne décharge de Morne-à-L'eau a réceptionné en 50 ans d'exploitation près de 140 000 m³ de déchets sur ses 5 ha. Plus loin, se trouve la mangrove. Au-delà de la nécessaire réhabilitation réglementaire du site, la ville a fait le choix d'éliminer les risques induits par le site compte tenu de son positionnement dans un environnement remarquable (emprise dans le Domaine Public Maritime Lacustre, propriété du conservatoire du littoral, en zone tampon de réserve de Biosphère-site RAMSAR, à proximité du canal des Rotours, patrimoine de la Guadeloupe, en présence d'une nappe souterraine, à proximité d'habitation). La ville souhaite valoriser le site réintégré en lui donnant une vocation éco-artistique, pédagogique et énergétique. Le Conservatoire du Littoral, propriétaire du site, a délégué la maîtrise d'ouvrage à la ville de Morne-à-L'eau.

Les objectifs finaux sont de maîtriser et sécuriser les accès, gérer le biogaz et réintégrer le site dans son environnement. Les objectifs généraux en matière de réhabilitation de décharges sont d'isoler le massif de déchets du milieu, de limiter les impacts sur les eaux de surface, les pollutions visuelles, le risque d'incendie, les nuisances olfactives et d'éviter la fréquentation du public sur le site.

La mise en place d'une lagune périmétrique permet de réduire la production de lixiviats et d'assurer leur traitement passif tout en favorisant la réintégration paysagère écologique de la zone. Cette lagune est plantée de macrophytes locales et est dimensionnée pour récupérer les eaux de

pluie. C'est aussi un point d'eau de surface qui contribue au développement de la biodiversité aquatique. Autour de la lagune, un travail de plantation spécifique a été réalisé pour planter des arbres indigènes (issus en partie de la pépinière du Parc National) et assurer ainsi la continuité de la forêt marécageuse et la protection du site.

La décharge réhabilitée offre des potentialités en matière de production d'énergie solaire avec stockage. L'enquête publique pour le permis de construire a obtenu un avis favorable en juin.

Enfin, l'éducation à l'environnement est prise en compte par l'aménagement d'un parcours éco-pédagogique. En effet, le Pôle Relais Zones Humides Tropicales (PRZHT) et le rectorat de Guadeloupe ont créé un dispositif pédagogique appelé Zone Humide Educative (ZHE), dont la première classe et le premier site est celui de Gédéon Bambou. Ce projet associe donc interventions en salle (classe de CM1) et découverte des écosystèmes sur le site tout au long de l'année scolaire.

Un parcours éco-artistique est également proposé de manière à permettre aux visiteurs de s'interroger sur leur relation avec la nature (œuvres à partir de déchets usinés sur le patrimoine guadeloupéen : la géologie, la mer, les modes de consommation et l'énergie). De plus, une valorisation pédagogique complémentaire se fera par le biais d'un kit d'information au développement durable comprenant 2 films (1 institutionnel et 1 documentaire sur la mangrove) ainsi que plusieurs fiches en lien avec les actions déjà engagées.



Ce projet, réalisé de avril 2013 à août 2017 avec un budget de 2 048 599 € HT (ADEME-Etat-Office de l'Eau-CDC-AFD) est une première en Guadeloupe et en outremer. Il inscrit la ville dans la dynamique des territoires à énergie positive pour la croissance verte. »



Figure 10 / Coeur de Gédéon-Bambou ©C.BACRI-A.NORMIER

Complément des évaluateurs

La décharge de Gédéon Bambou se situe en pleine forêt marécageuse. Morne à l'Eau a fait le choix d'aller vers une restauration écologique.

La zone de confinement des déchets est recouverte d'un mètre de terre végétale, issue de l'excavation du chantier de construction d'un CHU sur une autre commune. Avant les travaux, le sourcing pour la mise en place d'un parc solaire a permis d'adapter la pente et la forme du dôme à ce projet.

Lors du chantier, les plantations de la lagune n'ont pas été réalisées dans les meilleures conditions. En conséquence, on observe aujourd'hui une invasion de *Typha domingensis* (espèce indigène relativement méconnue mais à fort pouvoir envahissant), impossible à contrôler par arrachage manuel. Un travail scientifique est à réaliser pour avoir une meilleure connaissance de la biologie de cette espèce, son rôle dans l'écosystème et la valorisation de ses ressources (canne, etc.).

En 2017, à la fin du chantier, la ville de Morne-à-l'Eau a fait réaliser un inventaire de la biodiversité du site (132 espèces).

Aujourd'hui, pour des raisons réglementaires, le site est fermé hormis pour l'accueil de classes dans le cadre de sorties pédagogiques. Pour fermer le site, la ville a pu négocier la mise en place

d'enrochements et utiliser la lagune comme clôture naturelle en lieu et place d'un linéaire entièrement grillagé. Sur ce point, il y a une incompréhension avec les habitants, qui aimeraient une large ouverture du site au public. Leurs attentes portent sur la mise en place d'une aire sportive, de jeux d'enfants, d'espèces ornementales... En effet, ce site est aujourd'hui le seul « parc » de la ville.

En termes de gestion, l'entretien annuel du site revient à 30 000€, et les suivis réglementaires entre 30 000 et 60 000€ (prévus cette année avec l'Office de l'Eau). Pour compenser ces forts coûts non anticipés, la ville souhaiterait expérimenter d'autres solutions (pâturage, exploitation solaire...), mais se trouve face à des blocages réglementaires, sanitaires ou institutionnels.

Cette démarche a été reconnue dans le cadre des Trophées des EcoActions en 2017.

Pour en savoir plus, [lire le dossier de presse](#) d'inauguration du site.



Figure 11 / Lagune avec présence de Typha domingensis (c) Micand Aurore, Plante & Cité



Figure 12 / Une des 4 oeuvres d'art du site, ici Planète canette. (c) Micand Aurore, Plante & Cité

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « **BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ** » ET EN LIEN AVEC LE THEME 2018 « CONCEPTION ET GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE »

Démarche de concertation sur la mise en place de la trame Verte et Bleue

Extrait du dossier fourni par la collectivité

« Morne-à-l'Eau est structurée autour de la plaine agricole de Grippon drainée par plusieurs canaux dont le principal est le canal des Rotours. Une stratégie de protection, d'aménagement et de mise en valeur est désormais définie et arrêtée. La plaine concentre des enjeux environnementaux diversifiés avec pour corollaire des acteurs dont les intérêts, les visions du monde, la compréhension des enjeux écologiques et du fonctionnement des écosystèmes diffèrent. La question soulevée est celle d'un "compromis" sur le territoire pour une mise en œuvre effective de la trame verte et bleue (TVB). Cette mise en commun passe par la mise en place d'espaces de rencontre entre acteurs capables d'apprendre ensemble pour agir collectivement. Depuis juillet 2013, s'est déroulée une démarche participative visant à réfléchir à la définition et à la mise en œuvre de la TVB dans la commune.

Les objectifs de la démarche de concertation étaient de :

- recenser les représentations à la fois des élus locaux et des usagers à propos des notions de biodiversité et de continuités écologiques,
- apprécier le degré de compatibilité de ces représentations,
- les interpréter en termes opérationnels (TVB, PLU, etc.).

Le dispositif s'est structuré en deux temps principaux : les entretiens individuels ayant précédé les ateliers collectifs parallèles, les ateliers eux-mêmes et leur restitution immédiate.

Cette démarche permet la production des représentations de la nature par un panel large d'acteurs (agriculteurs, naturalistes, usagers du canal, élus locaux) interrogés par voie d'enquêtes. Ce matériau brut collecté a servi de support à l'expression en séance des participants de ce qui préfigure la TVB. Deux groupes ont alors été constitués : le groupe des élus et celui des usagers. Les résultats produits regroupent les représentations individuelles ou collectives des acteurs à travers une méthode d'élicitation et de photolangage. Le groupe des usagers a retenu des actions de gestion, de rupture et d'évolution des continuités écologiques. Le groupe des élus a été jusqu'à proposer un prototype de zone de PLU articulant les TVB.



Figure 13 / Le canal des Rotours
©VILLEDEMORNEAL'EAU

En termes de mise en œuvre, un enjeu majeur a été assigné au PLU pour la préservation, la protection et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles. Concrètement, 2 zonages de préfiguration de Zones Agricoles Protégées apparaissent dans le PLU ; les surfaces naturelles (différents zonages N indicés) ont fortement



augmenté et dans les espaces urbains, des coefficients de biotope ont été instaurés. Résultat complémentaire, les impacts des urbains sur la gestion des espaces naturels sont mieux appréhendés grâce aux plans et aux diagrammes conçus dans le cadre de la concertation. Cette démarche a permis aussi de sensibiliser tous les acteurs à la notion parfois complexe de TVB ; de

Complément des évaluateurs

Le territoire de Morne-à-l'Eau a été choisi dans cette démarche de projet universitaire du fait de son contexte favorable au départ : volonté politique des élus, engouement des services techniques et bonne connaissance des enjeux environnementaux par la population. Ce terreau favorable est issu d'un travail antérieur, de longue haleine, réalisé conjointement par les acteurs du territoire. Il permet aujourd'hui de citer Morne-à-l'Eau comme exemplaire sur ce sujet à l'échelle de la Guadeloupe.

mieux comprendre leurs perceptions, leurs représentations et de mieux faire accepter la prise en compte de la TVB dans les outils de planification. Il y a une volonté des élus comme des usagers de voir se mettre en place et de participer à une planification et à une gestion responsable du territoire. »

Le travail a permis de tester une méthode de concertation sur les usages. Il a été conduit sans définitions préalables, mais à partir de représentations intuitives. Entre les acteurs, les représentations se sont avérées finalement proches, avec une bonne conscience de la part des habitants des enjeux, menaces et leviers.

Cette expérience a inspiré la Communauté d'agglomération du Nord Grande Terre, qui s'en sert actuellement pour l'élaboration de son plan de paysage (avec un bureau d'études sélectionné en juin).

AUTRES ACTIONS PARTICIPATIVE OU CITOYENNE EN LIEN AVEC LE THEME DE L'ANNEE « CONCEPTION ET GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE.

Aménagement de sentiers de découverte

« Dans le cadre du PDIPR, la ville de Morne-à-l'Eau aménage 4 sentiers de randonnée sur son territoire (2 finalisés, 2 en cours, dont un travail sur les servitudes et les emplacements réservés) afin de faire découvrir sa richesse en termes de ressources naturelles. Au-delà des panneaux d'accueil, commun aux différents sites, la ville a financé la réalisation d'une [application](#) (rando-Morne-à-l'Eau, disponible aussi sur l'application rando-Guadeloupe du Parc National) qui permet, à différents points du circuit, d'avoir des photos, textes et témoignages vidéos d'acteurs de la préservation de la biodiversité.

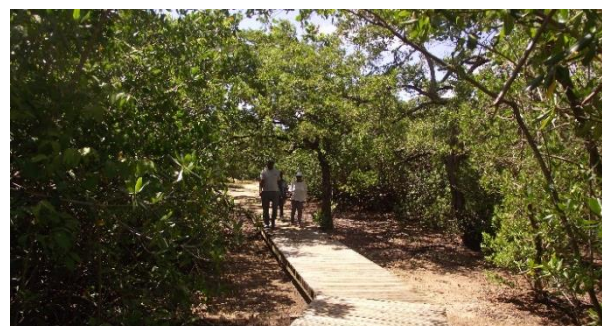


Figure 9 / Platelage de l'îlet Macou, garantissant l'accès et protégeant le milieu © Micand Aurore, Plante & Cité

Les aménagements consistent surtout à la mise en place du balisage et de platelages garantissant

l'accès aux sites toute l'année et limitant l'impact du passage sur le milieu. Ils sont réalisés en bois tropical (originaire de Guyane ou du Brésil, car il n'y a pas de filière locale en Guadeloupe) ou en pin traité (expérience qui ne sera pas renouvelé au vu de sa faible résistance au climat local), parfois avec des technopieux en métal pour l'ancrage. En tout, les aménagements sur les 3 sites (Ilet Macou, plage Babin et Sources de Saint Sauveur) avoisinent les 200 000 €, avec un cofinancement de l'Union Européenne.



Figure 10 / Panneau présent systématiquement au départ et à l'arrivée des sentiers (ici la trace de la case aux lamantins), avec le lien vers l'application mobile (QRCode). © Gilles Lecuir

En complément, un projet de circuit de randonnée porté par la communauté d'agglomération doit passer par Morne-à-l'Eau.

Réalisation d'un jeu de cartes

Dans le cadre de son Agenda 21 et pour toujours communiquer et sensibiliser les habitants, la ville de Morne à l'Eau a réalisé un jeu de cartes (7 Familles) sur l'identité de son territoire. Sur les 7 familles, 4 concernent le patrimoine naturel de la ville : Faune, Flore, Ilets et Plages, Canaux.



Figure 11 / Jeu de cartes de Morne-à-l'Eau © Micand Aurore, Plante & Cité



Evaluateurs : Axel Grava, CAUE 971 - Aurore Micand, Plante & Cité – Chantal Nanhou, Région Guadeloupe – Modeste Salignat, Parc National de Guadeloupe

Date de la visite de terrain : 23 août 2018

Personnes rencontrées :

Philipson Francfort, maire de Morne à l'Eau

Nita Foucan, élue en charge de l'environnement, du développement éco-touristique et économique, de la gestion des ressources en eau, de la mer et du littoral – ville de Morne à l'Eau

Marie Gustave, marraine Agenda 21 et présidente de l'APLAMEDAROM

Mireille Corneil, chargée de mission Agenda 21 local – ville de Morne à l'Eau

Lydie Clamy, directrice de l'aménagement du territoire et de l'occupation des sols – ville de Morne à l'Eau

Linda Docan, directrice de l'environnement et du développement durable – ville de Morne à l'Eau

Willy Cornélie, directeur général adjoint – ville de Morne à l'Eau

Arnaud Larade – Parc national de Guadeloupe et AgroParisTech

Lisa Cyprien Vousmer, directrice de l'aménagement et des grands projets – Communauté d'agglomération du Nord Grande Terre (CANGT)

Edmar Zacharie Carneva, président de l'association AGRIMAL

Felix Lurel, écologue-botaniste

Eric Leopold, agent du littoral – ville de Morne à l'Eau

Félie-Line Lucol, éco-designer

Florian Eglesias, coordinateur et animateur des activités au sein du PRZHT

Olivier Gros, enseignant-chercheur – Université des Antilles

Isabelle Veron, responsable du pôle Connaissance, territoires et paysages – DEAL Guadeloupe

Didier Lambert, chargé d'opération Travaux – Conservatoire du Littoral
